



Licence professionnelle Chargé d'affaires en bâtiment

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Chargé d'affaires en bâtiment. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02038816

HAL Id: hceres-02038816

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038816>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Chargé d'affaires en bâtiment

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Bâtiment et construction* spécialité *Chargé d'affaires en bâtiment* est portée par l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle est dispensée à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Lyon ainsi qu'à l'école Sup'Lamache située à Lyon et spécialisée en enseignement technique. La formation a été créée en 2011-2012.

La licence professionnelle prépare aux fonctions managériales et techniques d'un chargé d'affaires en bâtiment. Elle vise plus précisément à former des collaborateurs de terrain capables de mettre en œuvre la conduite de chantiers liés à l'aménagement ou au réaménagement de locaux particuliers ou collectifs et cela en prenant en compte les données financières, légales et techniques.

La formation se déroule sur douze mois et est dispensée en alternance : trois semaines en entreprise et une semaine en cours. Elle est accessible au titre de la formation continue et est éligible à la validation des acquis de l'expérience (VAE). En moyenne 90 % des étudiants sont inscrits en contrat de professionnalisation, 10 % sont inscrits en formation continue.

Avis du comité d'experts

L'intérêt et le contenu de la licence professionnelle *Chargé d'affaires en bâtiment* sont exposés avec précision et les métiers recensés sont en lien avec la formation.

Les enseignements reposent sur une acquisition progressive des connaissances et prennent en compte les spécialités du bâtiment : électricité, enveloppe du bâtiment, agencement intérieur. Ils sont répartis de façon classique entre des cours et des travaux dirigés. On observe une volonté de lier la théorie à la pratique puisqu'aux enseignements généraux s'adjoignent des mises en situation professionnelle : études de cas, jeux de rôle... Par ailleurs, il existe une approche transversale car l'élaboration du projet tuteuré tient compte des diverses matières enseignées.

Toutefois, la remise d'un calendrier annuel aurait permis de mieux mesurer l'organisation annuelle de la formation.

La licence professionnelle s'insère parfaitement dans l'offre de formation de l'IAE et bénéficie sur le plan administratif des structures de ce dernier. Elle est l'une des dix licences professionnelles rattachées à l'IAE et plus particulièrement l'une des quatre licences professionnelles consacrées à un métier spécifique. S'il n'y a pas de mutualisation des cours au sein de l'IAE en raison de la spécificité de la formation, les cours sont mutualisés entre l'IAE et l'école Sup'Lamache. Il aurait été intéressant d'avoir plus de précisions sur ce dernier établissement et sur les liens qu'il entretient avec l'IAE.

La formation répond à une attente nationale et surtout locale car des étudiants viennent de toute la France et principalement de la région Rhône Alpes. Elle est soutenue par les trois fédérations professionnelles du secteur du bâtiment qui la recommandent : Chambre française de l'agencement, Chambre syndicale des métalleries du Rhône, Syndicat Aidelec (filiale électrique).

L'équipe pédagogique est diverse, complémentaire et fait l'objet d'une coordination. Elle est composée d'enseignants titulaires (maîtres de conférences, professeurs agrégés ou certifiés de l'enseignement secondaire) mais

surtout d'une majorité (plus de 70 %) de vacataires professionnels issus d'entreprises adhérant aux syndicats partenaires. Ces derniers relèvent pour moitié du « cœur de métier » et sont pour l'autre moitié des formateurs, des consultants. La formation ayant un caractère universitaire la part d'enseignants issus du milieu académique ne doit pas être moindre.

L'implication des professionnels est réelle puisque des représentants des organisations professionnelles sont présents aux réunions biannuelles de concertation sur le fonctionnement de la licence professionnelle ainsi qu'au conseil de perfectionnement de l'école Sup'Lamache. Par ailleurs, des professionnels participent aux jurys de sélection et de soutenance, à des forums. De manière judicieuse un représentant de l'école Sup'Lamache est présent à l'assemblée générale des organisations professionnelles soutenant la formation.

Bien que la formation soit récente, les effectifs montrent qu'il existait des besoins. Selon les promotions, on recense entre 24 et 37 étudiants inscrits. 80 % des étudiants sont titulaires d'un bac technologique, ce qui se justifie en raison du caractère spécifique de la formation. Au cours de ces deux dernières années le nombre d'étudiants issus de baccalauréats généraux est allé en croissant ce qui révèle une évolution dans l'attractivité de la formation.

80 % des inscrits sont des étudiants, ce qui n'est pas surprenant dans un secteur d'activité à dominante masculine. La quasi-totalité des étudiants sont titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Très peu ont un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et aucun étudiant n'est titulaire d'une deuxième année de licence malgré les efforts déployés par l'IAE pour faire connaître la formation.

Le taux de réussite est excellent car selon les années il est de 96 % ou 97 %. Selon une enquête réalisée fin septembre 2013 par l'école Sup'Lamache, 90 % des étudiants obtiennent un emploi immédiatement après l'obtention du diplôme. Le taux de réponse était de 100 %. Les diplômés sont recrutés, dans la majorité, par l'entreprise qui les a accueillis en alternance.

Le taux de poursuite d'études est extrêmement faible. En conséquence, la licence professionnelle remplit parfaitement son objectif. Elle figure d'ailleurs au palmarès du classement SMBG des meilleurs « Bac plus trois » 2013-2014.

Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>La formation examinée étant une licence professionnelle, il est normal que la place de la recherche ne soit pas développée dans le rapport. Des enseignants chercheurs participent aux enseignements mais l'équipe pédagogique ne comprend pas de professeurs des universités.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation occupe une place incontestable. Les développements précédents ont mis en évidence le rythme de l'alternance et l'intervention de nombreux professionnels.</p> <p>De plus, la formation inclut le certificat de qualification professionnel (CQP) : les alternants remettent et soutiennent en fin d'année un rapport d'activités à la fédération de leur branche.</p> <p>Par ailleurs des visites en entreprise sont organisées et ont lieu en groupe complet ou en sous-groupes : par spécialité.</p> <p>Enfin, il existe de nombreux dispositifs de professionnalisation communs aux licences professionnelles de l'IAE : le service Emploi Carrières Alternance, le carrefour des stages et des métiers, l'existence d'un référent apprentissage et professionnalisation ainsi qu'un référent scolarité en alternance.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>L'expérience professionnelle donne lieu à la rédaction d'un mémoire.</p> <p>A diverses reprises le rapport fait état d'un projet tuteuré mais en des termes parfois différents ce qui génère une confusion : le volume d'heures indiqué n'est pas toujours le même. En outre sa réalisation, au cours du semestre cinq, donne lieu à des missions en entreprise et en cela, il se rapproche d'un stage.</p>

<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas de délocalisation à l'international mais il existe une ouverture à l'international avec l'enseignement de l'anglais. Par ailleurs, les étudiants soucieux de se perfectionner ou d'apprendre une autre langue peuvent utiliser le dispositif proposé par la Maison des langues de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il n'est pas précisé si les étudiants recourent à ce dispositif.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement repose sur un processus structuré : appréciation sur dossier, puis test SIM (Score IAE Message), puis entretien de type professionnel.</p> <p>Le programme Voltaire est obligatoire pour les étudiants. Il s'agit d'un outil de référence en ligne permettant de s'entraîner en orthographe et en expression écrite. Les étudiants ont l'obligation de passer 12 heures minimum sur l'année et de progresser. Toutefois aucune précision n'est apportée quant aux procédés utilisés pour s'assurer du respect de ces impératifs.</p> <p>Les étudiants en situation de handicap peuvent intégrer la licence et bénéficient d'un dispositif d'aide à la réussite : accompagnement par les services de l'Université et par ceux de l'IAE, possibilité de bénéficier d'un tiers temps lors des examens.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif de remise à niveau pour l'ensemble des étudiants mais à ce jour cela ne nuit ni à leur réussite, ni à la cohésion de la promotion.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'organisation de la formation est équilibrée : les enseignements théoriques, pratiques et la préparation à la vie professionnelle ont un volume horaire proche. De nombreux dispositifs veillent à l'acquisition de compétences transversales : compétences relationnelles, adaptabilité...</p> <p>De façon classique l'informatique est utilisée à des fins administratives et pédagogiques. Les informations concernant la scolarité (emploi du temps...) sont accessibles par voie électronique et les étudiants ont accès aux services figurant sur le portail de l'Université. Quant aux enseignants, ils sont sensibilisés à l'innovation pédagogique (scénarisation...) et ils utilisent des logiciels professionnels : logiciel de gestion d'affaires, de planification de travaux...</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Des précisions pourraient être apportées quant à l'évaluation des étudiants : pour quelles raisons la plupart des enseignements sont-ils évalués pendant les cours ? L'évaluation sur logiciel vaut-elle pour toutes les unités d'enseignements ? Judicieusement le tuteur entreprise remplit chaque semestre un tableau de compétence, ce qui permet une évaluation concernant l'atteinte des objectifs en matière de compétences professionnelles.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'équipe pédagogique a mis en place un véritable dispositif d'accompagnement de l'étudiant. A un tutorat collectif (retour d'expériences en entreprise) s'ajoute un tutorat individuel. A ce titre, entre autre, un tuteur se déplace dans l'entreprise d'accueil et suit l'alternant au moyen d'un « classeur de vie professionnelle ». Ce dernier est rempli chaque semaine de formation sur ordinateur par l'étudiant et intègre notamment les évaluations faites par le tuteur entreprise.</p> <p>De façon plus générale le corps enseignant s'efforce, grâce à des entretiens, d'identifier au plus vite les étudiants en difficulté. En cas de rupture du contrat avec l'entreprise tout est mis en œuvre afin que l'étudiant puisse valoriser son expérience. Enfin, il y a un suivi des absences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est effectif : des enquêtes sont menées par le responsable de la formation, par l'IAE et par le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université. Selon les cas elles ont lieu à l'issue de la soutenance du mémoire, 6 mois après, voire 27 mois après l'obtention du diplôme.</p>

	<p>Le but de la formation étant l'insertion professionnelle il n'y a pas de dispositif spécifique pour l'orientation post-licence professionnelle. Toutefois, l'IAE a mis en place un service Emploi Carrières Alternance et des forums sont organisés avec des professionnels.</p> <p>Il n'y a pas d'annexe descriptive au diplôme comme le relève l'autoévaluation. Il est prévu d'y remédier.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il existe un conseil de gestion impliquant les responsables pédagogiques, les directeurs des centres concernés, les gestionnaires de scolarité, les intervenants, les tuteurs entreprises. Ce conseil dresse un bilan de la promotion et examine les améliorations pouvant être apportées à la formation. Toutefois, il n'est pas précisé s'il est propre à la Licence Professionnelle ou s'il concerne l'ensemble de l'IAE.</p> <p>Des enquêtes sont menées par l'IAE et au sein de la formation afin d'évaluer les enseignements et la formation. Les résultats sont communiqués aux enseignants et au responsable de la licence. A l'issue de ces enquêtes il s'avère que le périmètre de certains cours doit évoluer mais aucune donnée précise n'est fournie.</p> <p>Une autoévaluation a eu lieu mais il s'agit principalement d'une synthèse des informations contenues dans le dossier.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation répondant aux besoins du secteur.
- Fort partenariat avec les professionnels du secteur.
- Souci aigu de la professionnalisation et de l'accompagnement de l'étudiant.

Point faible :

- Imprécisions au sujet du projet tuteuré, des modalités d'évaluation et d'évolution de la formation.

Conclusions :

Il s'agit d'une formation de qualité, attractive et offrant de bons débouchés professionnels. Elle répond véritablement aux exigences d'une licence professionnelle et à celles du secteur du bâtiment.

Toutefois il ne doit pas y avoir moins d'enseignants issus du milieu académique et le dossier gagnerait en compréhension si certaines précisions étaient apportées, principalement à propos des projets tuteurés et des modalités d'évaluation.

Observations de l'établissement

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	Licence professionnelle Mention Bâtiment et Construction spécialité Chargé d'affaires en Bâtiment
---	---

COMMENTAIRES :

I/ SUP'Lamache, partenaire au sein de la L.P. CAB

L'Ecole Lamache, fondée en 1920 sous l'appellation d'École d'Apprentissage Supérieure, est un établissement privé sous contrat avec l'Etat situé à Lyon, qui propose des formations **de la 3ème au bac+4** grâce à son lycée professionnel, technologique, ses section BTS et bac+2. Elle intègre l'établissement Sup'La Mache, entièrement consacré aux formations à partir du niveau bac+3 , ainsi que la **formation continue**. Le statut de l'Ecole Lamache est celui d'une fondation reconnue d'utilité publique qui s'appuie sur un **partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur** (à Lyon, en France et à l'étranger), sur 5 ateliers d'application (un par filière – 22000 m2) et 6 laboratoires équipés, ainsi qu'un Centre International (plus de 10 pays partenaires). Sup'Lamache dispose de son propre bâtiment sur 3 niveaux. Il est devenu au fil du temps une référence sur Lyon en matière de formation professionnelle technique en alternance. Ses valeurs se rapprochent de celles de l'IAE Lyon : recherche d'excellence et de taux de réussite élevés aux examens (+ de 90%), encadrement humain et bienveillant des élèves et étudiants, dans un souci constant d'encouragement et d'écoute des besoins, implication forte auprès des jeunes et des partenaires.

II/ Le calendrier de la formation : les matières sont placées dans le calendrier de façon à respecter une articulation pédagogique entre enseignements. Par exemple, la matière « Organisation d'Entreprise » dans l'UE1 précède la « Gestion des ressources humaines » pour des raisons de pré-requis. De même la matière « Bureau d'Etudes » précède la « Prévention et la gestion des risques ». Les séances de tutorat pour le lancement et le suivi du mémoire sont toujours placées de manière à coller aux besoins : elles commencent seulement en fin novembre et s'étalent très régulièrement jusqu'à la mi-juin. Certaines matières nécessitent un temps de réflexion (par exemple 1 mois) entre chaque séance afin de permettre à l'alternant de mûrir ses analyses et de les compléter, surtout lorsqu'il lui est demandé d'effectuer un travail à propos de l'entreprise qui l'accueille (ex. : application des théories de l'organisation à l'entreprise d'accueil). Dès septembre 2015, certains enseignants seront modifiés – ce qui est déjà acté - pour tenir compte des nouveaux besoins des alternants. Le changement de l'enseignant de Marketing a déjà été effectué en septembre 2014 afin de davantage faire correspondre cette matière à leurs souhaits professionnels.

III/ L'évaluation en L.P. CAB

- Les raisons du choix d'évaluer les étudiants pendant les cours dans certaines matières : le nombre de matières à contrôle continu est supérieur à celui des matières évaluées seulement lors d'un examen terminal car il s'agit pour tous ces enseignements de vérifier que soient validées chaque étape de l'apprentissage avant de passer à la suivante, ou parce qu'il est nécessaire d'adopter une évaluation orale et une évaluation écrite (ex. : en communication interpersonnelle). Dans d'autres matières, il est nécessaire de proposer une évaluation globale sous la forme d'un cas qui récapitule l'ensemble des chapitres abordés (par ex en contrôle de gestion ou en négociation commerciale).

- **Le projet tuteuré** : deux réalisations particulières sont demandées aux étudiants, précisées ci-dessous.

a) Un mémoire professionnel : il privilégie une réflexion approfondie et un recul réflexif sur le thème abordé permettant de transférer les apprentissages et concepts à un contexte professionnel précis, qu'il s'agit d'analyser de façon à éclairer la décision. Il est évalué tant à l'oral qu'à l'écrit. Des heures de suivi sont prévues dès le semestre 5.

b) Un projet tuteuré concernant une Affaire réalisée dans le cadre professionnel, qui donne lieu au remplissage du classeur de vie entre autres éléments : il y figure un compte rendu complet du suivi d'une Affaire de A à Z (présentation, planification, chiffrage/budget, gestion des risques, communication, qualité). Ce projet est ensuite soutenu à l'oral devant un jury de professionnels dans le cadre du passage du Certificat de Qualification Professionnelle. Il est donc évalué tant à l'oral qu'à l'écrit. Des heures de suivi sont prévues dès la fin du semestre 5. Il ne donne pas réellement lieu à des missions en entreprise, il les exploite : le niveau d'analyse et de réflexion liées comporte une dimension bien supérieure à celle d'un stage.

- **L'évaluation sur logiciels** : celle-ci se fait dans les matières de Mise en œuvre de l'Affaire, Adaptations sectorielles, Environnement de l'Affaire et Anglais (en partie seulement). En 2016, la matière Systèmes d'Information sera remplacée par la Gestion de Bases de Données, évaluée sur le logiciel Excel. La réalisation des 12h de projet Voltaire pour chaque étudiant est contrôlée par le responsable pédagogique qui dispose du nombre d'heures effectuées individuellement grâce à la Cellule Pédagogie et TICE de l'IAE Lyon.

IV/ Le Conseil de Gestion est propre à cette formation et n'est pas commun à d'autres.

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78

Fax +33 (0)4 78 78 74 12

www.univ-lyon3.fr